

Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2020/10

22 juillet 2020

Français
Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU

Rapport du Directeur général

1. Le présent rapport du Directeur général adressé au Conseil des gouverneurs et, parallèlement, au Conseil de sécurité de l'ONU (Conseil de sécurité) traite de la mise en œuvre par la République islamique d'Iran (Iran) des engagements en matière nucléaire pris dans le cadre du Plan d'action global commun (PAGC) en ce qui concerne ses activités relatives à l'enrichissement. On y trouvera des informations actualisées sur les faits survenus depuis le précédent rapport du Directeur général¹.

Activités relatives à l'enrichissement

2. Dans une lettre datée du 20 juillet 2020, l'Iran a informé l'Agence que l'exploitant de l'installation pilote d'enrichissement de combustible (IPEC) de Natanz « comptait transférer et déplacer 3 cascades de production (n° 4, 5 et 6) de cette installation² » à l'installation d'enrichissement de combustible (IEC) de Natanz³. L'Iran a également fourni des mises à jour du questionnaire concernant les renseignements descriptifs (QRD) sur l'IEC.

3. Le 20 juillet 2020, l'Agence a vérifié dans le bâtiment B⁴ de l'IEC la tuyauterie nécessaire à l'installation des collecteurs et sous-collecteurs des trois cascades de production à l'IEC.

¹ GOV/2020/26.

² Comme indiqué dans le précédent rapport du Directeur général (GOV/2020/26, par. 22), la cascade 4 comporte 164 centrifugeuses IR-4, la cascade 5 comporte 164 centrifugeuses IR-2m et la cascade 6 comporte 135 centrifugeuses IR-6.

³ PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 27.

⁴ PAGC, Annexe I – Mesures relatives au nucléaire, par. 29.